



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 5 juillet 2021, à l'adoption des règlements suivants :

- Règlement n° RRU2-52-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins de modifier les dispositions de droits acquis liées aux usages de la classe Véhicule motorisé, d'autoriser la restauration rapide dans les zones V-182, V-183, U-186, U-187 et U-188 et de modifier les normes applicables aux remises*
- Règlement n° RRU5-5-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012*

Ces règlements ont fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray de certificats de conformité, le 8 juillet 2021, et sont en conséquence réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ces règlements sont entrés en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 9 juillet 2021.

Marie-Josée Charron, greffière